Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 19 (1868)

Heft: 6

Artikel: Procès-verbal de la réunion des forestiers suisses à Bex [fin]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784461

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- Rapporteur, M. l'inspecteur forestier Amuat à Porrentruy.
- 2. Quelles sont les dispositions fondamentales d'une législation forestière?
 - Rapporteur, M. le professeur Landolt à Zurich.
- 3. Comment faut-il opérer les coupes de nettoiement et les éclaircies dans les taillis simples et dans le sous-bois des taillis composés, et dans quelles circonstances doit-on favoriser particulièrement la production de l'écorce de chêne dans les peuplements de ce genre?

Rapporteur, M. l'inspecteur forestier Meyer à Olten.

- 4. Communications sur des phénomènes intéressants du domaine de l'économie forestière.
 - A 1 heure après-midi: banquet à l'hôtel de la Couronne.
- 5 heures du soir: Excursion dans la forêt domaniale du Hölzli prés de Selzach, le soir réunion dans le jardin Scherer.

Mardi, 11 août.

Départ de l'hôtel Bargetzi à $6^{1}/_{2}$ h. du matin pour une excursion dans les forêts du Weissenstein, retour à Soleure pour les trains du soir.

Soleure, 16 mai 1868.

Le comité local.

Procès-verbal

de la réunion des forestiers suisses à Bex, les 12 et 13 août 1867.

(Fin.)

Notice sur les forêts domaniales des environs de Bex.

Nous croyons intéresser ceux de nos lecteurs qui ont assiste à la réunion des forestiers suisses à Bex l'été dernier en reproduisant, quoique un peu tardivement, les renseignements que M. de Cérenville, chargé d'achever l'aménagement des forêts cantonales de Bex, a bien voulu communiquer verbalement aux membres de la société réunis sous un sapin séculaire situé au Planard, près de Frenières. Ces renseignements sont essentiellement tirés d'un travail volumineux et très-avancé de M. Davall le père, ancien président de la société des forestiers suisses, dont le souvenir est encore très-vivant au milieu d'eux et qui avait été primitivement chargé de cet aménagement. Sa mort a été la cause

qui l'a empêché de l'achever. — Les forêts cantonales occupent la pente située sur la rive gauche de l'Avençon et s'étendent depuis Bex à peu près sans interruption jusqu'à Pont de Nant. Des forêts de la commune de Bex, ainsi que quelques pâturages appartenant à des particuliers, sont cependant enclavés dans ces forêts. Leur pente est essentiellement tournée au nord; il y a cependant aussi quelques parcelles situées sur la rive droite de l'Avençon.

Toutes ces forêts sont situées dans une zone entre 1665 et 4800 pieds. L'état possède encore un massif de 137 poses, situé au levant de Bex. Ce massif étant séparé des autres forêts et ne renfermant que des jeunes bois, a été laissé en dehors de l'aménagement. Ces forêts se divisent en deux cantonnements, celui de Frenières situé entre Frenières et Pont de Nant, comprenant en chiffre rond 780 poses, et celui des Monts entre Bex et Frenières contenant 431 poses, en tout 1211 poses.

Ces contenances ont été augmentées par quelques acquisitions faites en dernier lieu.

Nous devons observer que dans ce travail il est toujours question de l'ancienne pose vaudoise contenant 500 perches fédérales.

Ces forêts présentent ce caractère particulier que, depuis plusieurs siècles déjà, elles ont une importance plus grande que la plupart des forêts des Alpes, par suite de l'établissement des salines de Bex. — Les sources salées furent découvertes en 1554, et elles furent exploitées pendant 150 ans par la famille Zobel d'Augsbourg, qui disposait en même temps du produit des forêts de la contrée. —

En 1685, l'Etat de Berne fit l'acquisition de ces salines, et voulant assurer la conservation des forêts, d'où elles tiraient le combustible nécessaire, il fit examiner toute la question de propriété de ces forêts, et le 28 février 1688 une sentence fut rendue, ensuite de laquelle elle fut adjugée à l'Etat.

Mais cette sentence de 1688 fut suivie d'un règlement souverain, en date du 14 mars 1689, qui répartit les forêts adjugées en deux classes:

A. Celles qui ont été mises en réserve ou à ban pour l'usage exclusif des salines.

B. Celles qui ont été assignées en jouissance aux communes, quoique la propriété en soit reconnue à l'Etat.

Les forêts assignées à l'Etat devaient l'être dans les lieux les plus commodes et les plus rapprochés.

En 1837 la liquidation des forêts adjugées en jouissance aux communes eut lieu dans le territoire de Bex. Une partie en revint à l'Etat.

Quelques-unes de ces forêts proviennent aussi d'acquisitions faites peu à peu par l'Etat pour arrondir les forêts adjugées.

Jusqu'en 1810 toutes ces forêts ont été administrées par la direction des salines, et il est aisé de reconnaître, en les parcourant, qu'aucune règle ne présidait à leur traitement.

Après la promulgation de la loi forestière de 1810, qui créait une administration forestière, les forêts cantonales du territoire de Bex furent remises à celle-ci. — Mais jusqu'à une époque récente, la plus grande partie des bois qui y étaient exploités, servait pour l'alimentation des salines, et ce n'est que depuis quelques années que les deux administrations sont devenues tout à fait indépendantes et que la commission des forêts a été autorisée à tirer de ces bois le parti le plus avantageux, sans s'inquiéter de l'approvisionnement des salines. Nous rappelons que depuis un an l'Etat s'est complètement déchargé de l'exploitation des salines, à raison des pertes considérables qu'elle lui occasionnait comparativement au prix auquel il peut se procurer le sel à l'étranger. Ces salines ont été données à bail pour cinquante ans à une société de particuliers.

Le sol de ces forêts est à peu près partout de très-bonne qualité, et l'accroissement des bois est à peu près le même dans la partie tout-à-fait supérieure de ces forêts que dans la partie inférieure, ce qui n'est ordinairement pas le cas dans les forêts de montagnes.

Cette fertilité est, malgré son avantage, un obstacle au repeuplement des coupes. Immédiatement après une éclaircie, le sol se recouvre de hautes herbes qui y croissent avec une vigueur extrême, qui empêchent aux semis naturels de prendre pied et qui rendent toute culture très-difficile.

Il tombe dans ces forêts une grande abondance de neige en hiver, et elle y séjourne longtemps, toutefois le climat de la localité n'est pas aussi froid qu'on pourrait le supposer, on trouve des arbres fruitiers près de Frenières et dans la partie des forêts la plus rapprochée de Bex, quoique déjà à une grande altitude, des chataigniers épars. La partie la plus rapprochée des Chalets de Nant, dite la Joux Reymond, occupe la position la plus élevée, et c'est la seule où l'influence du climat se fasse décidément sentir sur l'accroissement des bois.

Ces forêts sont à l'abri des dégâts occasionnés par le vent, à raison des hautes montagnes dont de tous côtés elles sont entourées.

Quelques parties de ces forêts sont exposées aux avalanches qui y occasionnent de temps à autre des dégâts. La Joux de Reymond, dont il vient d'être question, y est le plus exposée.

Une autre localité qui en ressent quelquesois les sâcheux effets est celle de Areney, forêt assez rapprochée de Frenières. — Cette sorêt est dominée par l'alpage communal d'Ausannaz qui a été déboisé depuis assez longtemps, et c'est depuis lors que l'avalanche y a pris pied — cette forêt de l'Areney présente sous ce rapport une circonstance assez singulière. Elle est séparée en deux parties par un gros bloc de rocher connu sous le nom de Pierre au folly, qui s'est trouvé assez sort pour recevoir le choc de l'avalanche et pour la couper en deux branches qui descendent ainsi de chaque côté d'un massif de bois resté debout à l'abri de ce gros bloc. Du reste, ayant été dans le cas de visiter cette sorêt en 1851, nous avons trouvé que le bois y avait extrêmement prospéré, ce qui nous a fait supposer que l'avalanche y avait fait peu de dégâts depuis lors.

Ces forêts sont boisées dans le bas essentiellement de hêtres, dans la partie centrale en épicéas et hêtres mélangés de quelques mélèzes et dans le haut en épicéas. Nulle part il n'y a de massif de mélèzes purs. L'accroissement y est remarquablement vigoureux dès la 20ème année, et la végétation s'y soutient pendant fort longtemps. Nulle part M. Davall n'a trouvé dans ses essais faits sur des arbres qui dépassaient l'âge de 100 ans, dont les uns étaient âgés de 150, l'époque du décroissement.

Il a trouvé sur des poses d'essai de bois de 130 à 140 ans jusqu'à 20,000 pieds cubes de bois. Les essences précieuses sont mélangées de trembles, de diverses espèces de saules, de sorbiers et d'aulnes verts.

Les peuplements présentent de grandes différences entre eux sous le rapport de la consistance et de l'âge. — La plus grande partie de ces forêts est peuplée de bois de 100 à 140 ans.

Il y a peu d'années encore que l'accès de Frenières et des Plans était interdit aux voitures à quatre roues, et il est aisé de comprendre quelle fâcheuse influence devait résulter de cette absence de voie de communication sur le rendement des forêts. Les plus beaux bois devaient être transformés en bois de chauffage et flottés par l'Avençon. Ensuite des démarches de la commission des forêts, la commune de Bex, qui possède aussi de grandes forêts dans la localité, a construit en 1854 la route qui existe actuellement jusqu'aux Plans, et en 1859, elle l'a prolongée jusqu'à Pont de Nant. On a pu de suite remarquer l'influence heureuse que l'établissement de cette route a eu sur le prix des bois, qu'on peut actuellement utilisér de la manière la plus avantageuse, en bonne partie comme bois de construction. lieu à établir encore dans l'intérieur des forêts quelques ramisications de route qui aboutissent à la voie principale. Les prix des bois peuvent être fixés rendus à Bex de la manière suivante:

Le moule de sapin	25	à	2 6	fr.
Le moule de hêtre	35	à	36)
100 fagots de sapin	25	à	26))
» » hêtre	29	à	30))
» » d'essences diverses	19	à	2 0)
Le pied cube de sapin			50	Centimes.
» » » de mélèze			40	»
Le sac de charbon de sapin à la forêt de	20	à	22	»
» » » hêtre » » »	25	à	3 0))

D'après ces prix et en comptant $12^{1}/_{2}$ sacs de charbon pour un moule, le moule de débris de sapins ou de bois d'expurgade se vend de fr. 2. 50 à fr. 2. 75 et celui de hêtres fr. 3. 12 à fr. 3. 75. Nous avons omis de dire qu'avant l'établissement de la route il n'y avait aucun moyen de tirer parti des débris des coupes et des bois d'expurgade, — actuellement on peut au moins utiliser ceux de ces bois qui ne se trouvent pas à une grande distance de la route. Le prix de façon d'un moule de bois rendu à la route revient de fr. 4. 20 à fr. 4. 75, le voiturage d'un moule de Plans ou de Frenières à Bex de 6 à 10 fr., la façon de 100 fagots rendus à la route de 5 à 6 fr. La journée d'un ouvrier employé aux plantations est de 3 fr. —

Aménagement de ces forêts. Mr. Davall, le père, qui a commencé l'aménagement de ces forêts, ainsi que nous l'avons déjà dit, les a distribuées en 4 groupes dont deux relatifs au cantonnement de Frenières, dont l'aménagement est à peu près achevé, et deux relatifs à celui des Monts qui ne le sont pas.

Le premier groupe du cantonnement de Frenières comprend une forêt, dite »la Joux-Reymond«, située au-dessus de Pont de Nant, très-exposée aux avalanches, contenant $51^{1}/_{2}$ poses — cette forêt sera à l'avenir soumise au mode jardinatoire et le produit en est insignifiant.

Le 2ème groupe, qui comprend tout le reste du cantonnement, sera soumis à des coupes régulières. Ce second groupe a été partagé en trois séries distinctes dans lesquelles on fera des exploitations simultanées. L'établissement de ces trois séries est motivé sur ce que les vieux bois étant disséminés dans toutes les parties de la forêt, on aurait été exposé à laisser atteindre à ces bois un dépérissement trop avancé. Le terme normal d'exploitabilité a été fixé pour les trois séries à 140 ans; mais Mr. Davall a adopté pour la première rotation des coupes une époque transitoire de 120 ans pour les premières séries et de 100 pour la troisième.

L'aménagement est basé sur la méthode simplifiée. Pour ia fixation des facteurs destinés à créer des surfaces réduites de même productibilité à l'exploitation, Mr. Davall a tenu compte non seulement de la fertilité du sol et du peuplement plus ou moins complet des subdivisions, mais par un procédé perfectionné, il a tenu compte avec le plus grand soin de l'âge des bois au moment de leur coupe dans chaque subdivision.

Le produit des trois séries réunies de ce second groupe est fixé pour la première période à 1,382,045 pieds cubes soit annuellement à 69100 pieds cubes. Les branches comprises dans les chiffres sont comptées à $9^{\circ}/_{\circ}$, et il a été admis que la moitié des bois de tige sont propres pour bois de service et le reste pour bois de chauffage.

La contenance réelle, sur laquelle l'affectation assignée à la première période doit se prendre, étant de 167 poses, il en résulte que le peuplement moyen est compté à raison de 8276 pieds cubes par pose.

Le produit des affectations des périodes suivantes n'a pas été déterminé, mais l'aménagement de Mr. Davall est calculé de manière à ce que le produit soit soutenu et ne présente pas de différences notables avec celui de la première période pendant les périodes subséquentes.

L'aménagement du cantonnement des Monts n'est pas encore arrêté, mais nous espérons qu'il pourra être achevé dans le courant de cet été. Le troisième groupe d'aménagement comprend les forêts de hêtre de ce cantonnement et le quatrième læs forêts d'essences résineuses.

Autant que nous pouvons en juger actuellement, nous pensons admettre comme terme normal d'exploitabilité 100 ans pour les forêts de hêtre et 120 ans pour celles d'essences résineuses et le même terme pour la durée de la première rotation.

Le produit annuel sera approximativement de 25 à 30,000 pieds cubes.

Il est un point important de cet aménagement au sujet duquel on n'a pas encore des idées bien arrêtées, c'est celui du meilleur mode de régénération à adopter pour les forêts résineuses. Le même embarras n'existe pas pour les forêts de hêtres dans lesquelles le repeuplement s'opère d'une manière complète au moyen des coupes sombres.

Nous avons vu que le sol, à raison de sa très-grande fertilité, se recouvre partout, dès qu'on éclaircit le bois, de hautes herbes épaisses qui étouffent en grande partie les semis naturels et qui rendent les plantations difficiles.

Nous aurions désiré que la question pût être débattue pendant la réunion de Bex, afin de nous faire connaître l'opinion de nos honorables collègues qui s'occupent plus spécialement des forêts des Alpes, mais on était trop pressé pour le faire d'une manière approfondie pendant la tournée. En traversant une place éclaircie il y a quelques années, dans la forêt du Racheux, quelques membres présents à la réunion et qui ont voulu se rendre un compte plus exact de la question soulevée, ont trouvé qu'on voyait cependant poindre à travers l'herbe un certain nombre de plants, provenant de semis naturels; mais d'un côté cette place était sous ce rapport exceptionnelle et de l'autre ces plants, examinés de près, étaient rares et très-insuffisants pour repeupler la coupe. Nous aurions pu, si le temps l'avait permis, leur faire voir des coupes commencées il y a trente ans, où il n'est rien revenu et où il faudra faire actuellement ce qu'on aurait du faire alors, c'est à dire planter. Nous pourrions citer de nombreux exemples dans d'autres localités des Alpes vaudoises qui sont dans le même cas et qui sont à l'état d'éclaircies même dlepuis 50 ans. Nous reconnaissons que les forêts qui nous occupent doivent avoir été exploitées sous l'administration des salimes par coupes rases, et que malgré cela elles se sont reboisées. Mais nous ignorons le temps qui peut s'être écoulé entre l'exploitation et le reboisement et la perte qui en est resultée sur l'accroissement du jeune bois.

Mr. Davall admettant l'insuffisance des semis naturels, proposait de faire quelques années avant les coupes des semis par plaques; mais d'après les essais qui ont été faits, nous ne pensons pas qu'on puisse attendre de ce mode des résultats bien avantageux. Dans ces contrées froides, les semis lèvent difficilement et comme la crue est très-lente pendant les premières années, il est à craindre qu'ils ne soient étouffés par l'herbe avant d'avoir atteint une hauteur suffisante.

D'après nos observations recueillies à la suite de plusieurs plans d'aménagement établis par nous dans les Alpes vaudoises, nous pemchons à croire que la meilleure marche à suivre pour obtenir un repeuplement prompt, assuré et complet, consiste à exploiter le bois par coupes rases, par bandes plus ou moins étroites et à replanter de suite après l'exploitation.

Nous reconnaissons que ce système occasionnera des frais, mais il me faut pas s'en exagérer le chiffre en ayant soin d'établir d'avance dans les coupes futures de bonnes pépinières, de manière à avoir toujours à sa disposition et sur place suffisamment de plantons repiqués d'une grosseur convenable.

Danis le second groupe d'aménagement du cantonnement de Frenière:s dont la contenance est de 729 poses, il y aura, ensuite de l'aménagement, en moyenne pendant la première période 6½ poses (dle 500 perches fédérales) à exploiter annuellement. En comptant 2000 plantons par pose, chiffre bien suffisant pour obtenir dess plants à une bonne distance les uns des autres, et par la considération que, malgré leur rareté, il se trouvera toujours sous l'herbe quelques plants provenant de semis naturels qui ne demanderont qu'à être découverts, 13000 plants seraient annuellement mecéssaires pour planter ces 6½ poses. En admettant qu'un ouvrier dans ces localités éloignées, souvent couvertes de pierres, mais où il n'y aura cependant que rarement de la terre

à transporter, plante 200 plants par jour pour le faire avec soin, le nombre de journées nécessaires pour planter ces 6½ poses serait de 65 dont le prix à 3 fr. par jour s'élèverait à fr. 195. Il est entendu qu'il faudrait à peu près doubler cette somme pour complèter les plantations et pendant plusieurs années empêcher que l'herbe ne leur fût nuisible. La dépense totale s'élèverait ainsi annuellement à fr. 400, somme peu élevée pour ce groupe de forêts dont le produit annuel est fixé à 69,000 pieds cubes.

Nous avons lieu de croire que l'avantage de n'éprouver aucun retard ni aucune perte sur l'accroissement des jeunes bois, compenserait amplement ces frais. Du reste, nous serions charmés d'entendre les objections qui pourraient nous être présentées par ceux qui ne partageraient pas notre manière de voir, cette question étant d'une grande importance pour le reboisement des forêts des Alpes.

Sépey près Moudon le 16 Avril 1868.

H. de Cérenville, ancien inspec. for.

Lorsque cet article a été rédigé, nous n'avions pas encore eu connaissance du numéro du For. pratique de décembre 1867, qui recommande vivement le système de régénération dans les forêts des Alpes au moyen de plantations. Nous avons été réjouis de voir l'opinion, que nous avions émise à ce sujet lors de la réunion de Bex, recevoir l'appui d'un forestier aussi expérimenté que Mr. de Greyerz, et nous espérons que cette discussion contribuera à faire faire un pas en avant à ce mode de régénération, malgré les difficultés qu'il présente dans les forêts reculées des Alpes et les frais qui peuvent en résulter.

Si nous sommes entièrement d'accord avec Mr. de Greyerz quant au principe, nous différons légèrement quant au chiffre des frais qui nous paraît trop bas. Il établit les frais pour un arpent fédéral de 400 perches, en supposant les plants à 6' de distance, de la manière suivante:

1200 plants repiqués élevés par le propriétaire à 20 fr.
le mille fr. 24
plantation 8 journées à 2 fs. 50 cts. fr. 20
5 fr. par an pour débarrasser l'herbe et les broussailles, cette opération devant se renouveler 4 ans de suite fr. 20

total fr. 64.

soit pour la pose de 500 perches admise pour les contenances dans l'aménagement de Bex fr. 80.

Nous reconnaissons que, dans le compte que nous avons présenté, nous avons omis de faire figurer les frais de plants par le motif qu'ils proviendraient de pépinières établies sur place par l'Ftat; mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut tenir compte de ces frais ainsi que l'a fait Mr. de Greyerz. Ensuite de cette explication nous rectifierons le compte que nous avons présenté ainsi qu'il suit

2000 plants, en supposant la distance entre les plants à 5 pieds au lieu de 6, à 20 fr, le mille fr. 40 13 journées pour les planter à 3 fr. 39 fr. soit fr. 40 4 journées par an soit 12 fr. pour l'enlèvement des broussailles, des hautes herbes et le remplacement des plants manqués. Cette opération devant se renouveler 4 ans de suite, fr. 48

total fr. 128

au lieu de 80 fr. indiqués par Mr. de Greyerz. Nous ne donnons ces chiffres du reste que comme approximatifs, et il est très probable qu'il y aura des changements à y apporter.

H. de Cérenville.

La communication de M. de Cérenville fut suivie d'une courte discussion:

M. le conseiller d'état Weber. Les détails que M. de Cérenville vient de nous donner sur l'aménagement des forêts des environs, m'ont suggéré, relativement à la section désignée sur le plan par la rubrique II. b. une idée que je désire soumettre à l'examen de la société. M. de Cérenville nous a dit qu'il se trouve du côté supérieur de cette division un bloc de rocher qui, grâce à sa position exceptionnelle, sert à couper les avalanches et à les rejeter à droite et à gauche. Je me permets donc de demander s'il ne serait pas opportun de suivre l'exemple donné par la nature, en élevant quelques pyramides de pierres qu'on placerait de manière à ce que leurs arêtes, tournées du côté d'en haut, aident encore à briser plus complètement l'avalanche. Ces avalanches n'auraient plus alors la même puissance dévastatrice, et on pourrait établir des plantations à l'abri de ces

murs. A supposer que l'on puisse se procurer les pierres sur place, ces murs protecteurs coûteraient peu de chose.

M. de Cérenville fait observer que le projet a déjià été discuté précèdemment, mais qu'on paraît l'avoir abandionné. En tout cas l'exécution présente des difficultés toutes spéciales par le foit que certaines avalanches atteignant une hauteur très-considérable, ne pourraient pas être brisées par des pyramides qui n'auraient pas une dimension proportionnée.

En continuant sa route, la société arriva bientôt dans un ancien peuplement recouvrant une pente assez raide exposée au nord; on y rencontre des épicéas, des sapins et spéciallement des mélères remarquables par leur diamètre, leur hauteur est la forme cylindrique de leur tige, mais on remarque que le reccu y est très-maigre, bien que le couvert présente déjà bien des éclaircies. C'est au milieu d'une plantation en général assez bien réussie, mais fortement menacée de l'invasion des mauvaises hierbes que l'on fit halte sur l'esplanade d'une ancienne charbonniière, pour humecter le gosier desséché des visiteurs et exercer unæ influence salutaire sur leurs dispositions morales. Après ce moment de répit, la société se remit en route et arriva, au travers peuplements pour la plupart très-jeunes, au milieu de cultures où se trouve une pépinière dont les plants n'ont pas été repiqués à temps faute de place, et ne peuvent par conséquent pas être employés pour le reboisement des pentes où il tombe beaucoup de neige.

Plus loin, les conditions forestières se présentent d'une manière plus défavorable; on arrive en effet dans des pewplements jardinés, qui, tant par suite de l'âpreté du climat qu'a cause de la faible couche de sol fertile, ne montrent qu'un accroissement défectueux. Afin d'éviter toute répétition inutile, nous renvoyons le lecteur au numéro 12 du Forestier pratique et aux numéros 9 et 10 du Journal d'économie forestière (1867), qui fournissent d'amples détails sur cette excursion et les observations auxquelles elle a donné lieu.

En suivant une route bien établie et rendue des plus agréables par les charmants sites et la fraîcheur que procure le voisinage du torrent, la société arriva au Pont de Nant,, au delà duquel s'étend une belle alpe où le dîner attendait les woyageurs. Chacun prit place auprès de nappes étendues sur l'herbæ et richement servies, et put se dédommager amplement des fatigues de l'ascension. Un groupe de dames eut même l'amabilité de venir se joindre à la fête, et la gaîté fut bientôt telle que les forestiers ne crurent pas déroger à leur dignité en dansant un tour de valse

sur le gazon de la montagne.

Les orateurs ne manquèrent pas non plus au milieu de cette belle nature. Monsieur Morel, instituteur, souhaita la bienvenue à la société au nom des bourgeois des Plans, qui occupent la partie supérieure de la vallée de l'Avençon. Mr. le professeur Landolt boit à la santé du comité local, et Mr. Cornaz porte un vivat à la commune de Bex. Le syndic de Bex vide son verre à la santé des forestiers, et le président du comité local, Mr. de Saussure, boit à l'heureux destin de tous les forestiers qui ont assisté à la réunion de cette année. Mr. le conseiller forestier von Berg porte un toast à la prospérité du canton de Vaud, et Mr. de Cérenville boit à son tour à la santé de M. le conseiller von Berg et de ses filles présentes à la fête.

L'heure du départ sonna bientôt, et la caravane effectua sa retraite en bon ordre. Arrivée à Bex, la société fit une courte halte pour se séparer bientôt, au départ des derniers trains, en se

souhaitant un heureux revoir à Soleure.

Extrait du rapport de gestion de l'inspecteur forestier cantonal des Grisons pour l'exercice de 1867.

Le nombre des forestiers de commune s'élève à 54; ces em ployés sont chargés d'aménager les forêts de 77 communes et corporations, et la somme de leurs traitements s'élève à 23,723 fr. 20 cts., dépense à laquelle l'état contribue par une allocation de 2347 fr. — 36 aspirants se sont fait inscrire pour le cours de sylviculture, 9 d'entre eux pouvaient déjà compter sur une position assurée.

Il a été accordé par le Petit-Conseil 54 autorisations pour vente de bois; les dépôts exigés comme garantie que les reboisements nécessaires seront effectués et convenablement soignés s'élèvent à la somme de 2300 fr. Ces autorisations ont été données pour l'exploitation de très-vieux bois et des bois chablis; les coupes faites d'après la méthode jardinatoire ont été effectuées, ainsi que la vidange des bois, avec tous les soins convenables. La valeur du bois exporté est de 669,502 fr., dont 534,024 fr. pour bois expédiés dans la direction du Rhin. Les prix se sont quelque peu améliorés.

L'abornement des forêts avance d'une manière satisfaisante,

on a fixé pendant l'année 4297 bornes ou croix,